#### Septembre 2013



# Cursus de formation initiale vétérinaire Lignes directrices de l'OIE



L'OIE exprime sa profonde gratitude aux membres du Groupe *ad hoc* sur l'enseignement vétérinaire qui ont rendu possible grâce à leur importante contribution la réalisation de la présente brochure, et en particulier:

À son président, le Docteur Ron DeHaven (Association américaine de médecine vétérinaire)

Au Docteur Saeb Nazmi El-Sukhon (Professeur en faculté de médecine vétérinaire, Jordanie)

Au Professeur Pierre Lekeux (Professeur en faculté de médecine vétérinaire, Belgique)

Au Professeur Louis Joseph Panqui (Directeur de faculté de médecine vétérinaire, Sénégal)

Au Professeur Aaron S. Mweene (Directeur de faculté de médecine vétérinaire, Zambie)

Au Docteur Froilán Enrique Peralta (Directeur de faculté de médecine vétérinaire, Paraguay)

Au Professeur Timothy Ogilvie (Directeur de faculté de médecine vétérinaire, Canada)

Au Docteur Dao Bui Tran Anh (Professeur en faculté de médecine vétérinaire, Vietnam)

Au Docteur Brian G. Bedard (Banque mondiale)

Au Docteur Etienne Bonbon (Commission européenne)

Au Docteur Tjeerd Jorna (ancien président de l'Association mondiale vétérinaire)

© ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE, 2013 (OIE [Office International des Épizooties])
12, rue de Prony, 75017 Paris, FRANCE
Téléphone: 33-(0)1 44 15 18 88

Fax: 33-(0)1 42 67 09 87 Courriel: oie@oie.int

www.oie.int

#### Introduction

L'OIE a élaboré les présentes lignes directrices sur un modèle de cursus de formation initiale vétérinaire, en complément de ses recommandations sur les compétences minimales attendues des jeunes diplômés en médecine vétérinaire pour garantir la qualité des composantes publiques et privées des Services vétérinaires nationaux. L'OIE a publié en mai 2012, le texte sur les compétences minimales attendues (www.oie.int/fr/appui-aux-membres-de-loie/education-veterinaire/). Il est proposé que ces lignes directrices servent d'outil aux établissements d'enseignement vétérinaire (EEV) des Pays Membres de l'OIE pour l'élaboration de leur programme de formation afin que les futurs vétérinaires puissent acquérir les compétences attendues.

Comme cela a été mis en exergue dans le document relatif aux compétences minimales attendues, dans tous les pays les vétérinaires sont chargés d'assurer des services d'intérêt public, c'est-à-dire certaines prestations effectuées dans le cadre de la loi et sous l'égide de l'autorité gouvernementale afin de mettre en œuvre des mesures zoosanitaires garantissant la santé et le bien-être des animaux et des hommes ainsi que l'équilibre des écosystèmes. Étant donné que, selon la définition donnée par l'OIE, les Services vétérinaires incluent des vétérinaires du secteur public et du secteur privé, les présentes lignes directrices sur le cursus de formation initiale vétérinaire s'appliquent de la même façon aux vétérinaires exerçant dans ces deux secteurs. Il est à noter cependant que l'OIE ne recommande pas un cursus global unique et reconnaît l'autonomie des universités et des écoles vétérinaires de ses Pays Membres, notamment pour l'élaboration et la mise en œuvre des cursus. Étant donné les différences sociétales, économiques et politiques considérables qui apparaissent entre les Pays Membres de l'OIE, les lignes directrices décrites ici sont principalement destinées aux pays en développement ou en transition qui recherchent des outils pour accroître la qualité de l'enseignement vétérinaire et franchir une première étape sur la voie de l'amélioration des prestations des Services vétérinaires nationaux et du renforcement du soutien public et privé accordé aux établissements d'enseignement vétérinaire.

Les lignes directrices constituent un socle de base auquel peuvent se rajouter les specificités nationales. L'OIE en effet a conscience que ces lignes directrices présentent un modèle de cursus de formation initiale vétérinaire unique. Ce modèle est, quoi qu'il en soit, destiné à être adapté aux différents systèmes d'enseignement vétérinaire, selon que la formation est dispensée sur des cycles de quatre, cinq ou six ans. Ainsi, aux États-Unis d'Amérique, les étudiants suivent généralement au moins deux ans de formation préparatoire afin de répondre aux prérequis nécessaires pour être admis dans un établissement d'enseignement vétérinaire où ils suivront un cycle de quatre ans les conduisant au doctorat en médecine vétérinaire (DVM ou VMD). Dans de nombreux autres pays, les écoles vétérinaires acceptent directement les étudiants ayant terminé avec succès l'enseignement secondaire; les études de médecine vétérinaire durent alors cinq ou six ans avant de déboucher sur différents types de diplômes (BVM, BVSc, MV, MVS, MVSc). Dans certains pays, les programmes d'enseignement secondaire incluent parfois des cours qui sont dispensés dans d'autres pays dans le cadre de la formation préparatoire. Ainsi, la chronologie des matières à enseigner telle qu'elle est recommandée dans ce cursus de formation initiale vétérinaire doit être ajustée pour tenir compte de la durée des études de médecine vétérinaire et des prérequis nécessaires à l'admission.

# Cursus de formation initiale vétérinaire

Le modèle de cursus de formation initiale vétérinaire est présenté dans le tableau ci-après. Ce document inclut une description succincte de chaque matière ou contenu pédagogique recommandé. Chaque matière a été reliée à une ou plusieurs compétences minimales attendues auxquelles elle prépare (www.oie.int/fr/appui-aux-membres-de-loie/education-veterinaire/). Certaines compétences (telle que la recherche, qui est une compétence avancée) n'ont pas été mises en relation avec une











matière spécifique car elles sont de fait prises en compte par la plupart des matières préconisées. De même, la communication, qui est une compétence spécifique, est uniquement reliée dans ce tableau à la formation en communication alors qu'elle est également couverte par toutes les autres matières ou tous les autres contenus pédagogiques.

Le modèle de cursus de formation initiale vétérinaire propose également des recommandations sur la chronologie des contenus pédagogiques, en précisant, pour chaque matière, si elle doit être proposée au début, au milieu ou à la fin du cursus. Ce déroulement chronologique devra être adapté lors de l'élaboration du cursus spécifique d'un établissement dans un Pays Membre de l'OIE afin de tenir compte de la durée du programme d'étude et des prérequis définis à l'admission. Ainsi, les cours préparant à des compétences générales et incluant les sciences vétérinaires élémentaires et la production animale peuvent être intégrés au début du cursus vétérinaire ou bien faire partie des prérequis à l'admission.

Les contenus pédagogiques décrits dans le tableau peuvent être proposés sous forme de matières distinctes ou au contraire être combinés et intégrés dans différents cours, ce qui dépend en partie des modalités d'enseignement propres à chaque établissement (apprentissage didactique, en laboratoire ou sur le terrain, par petits groupes, axés sur les problèmes ou autodirigé). Pour déterminer la durée et le niveau de chaque cours à inclure dans son programme, chaque établissement doit prendre en compte le niveau attendu des jeunes diplômés relativement aux compétences de base et aux compétences avancées (maîtrise du sujet ou bien sensibilisation et appréciation générale).

Pour l'élaboration de ce cursus de formation initiale vétérinaire recommandé dans l'enseignement vétérinaire, les postulats et définitions suivants ont été retenus:

- Le modèle de cursus de formation initiale vétérinaire part du principe que chaque étudiant entre à l'école vétérinaire avec une bonne maîtrise des sciences élémentaires (physique et chimie notamment) et qu'il possède à l'admission les connaissances en lettres et sciences humaines requises par l'université de tutelle. En tant que telles, ces matières ne sont aucunement prises en compte dans le modèle présenté ici.
- Le modèle de cursus de formation initiale vétérinaire implique que les compétences nécessaires aux jeunes vétérinaires en matière de médecine, de chirurgie, d'imagerie diagnostique, de thériogénologie et d'anesthésiologie pour assurer des fonctions dans les Services vétérinaires nationaux sont limitées. Le modèle regroupe ces matières et les décrit sous un contenu intitulé « Compétences cliniques et diagnostiques ». Il est entendu que dans certains Pays Membres, l'agrément ou l'autorisation d'exercice passant par un organisme statutaire vétérinaire (OSV) exige un niveau de compétence supérieur dans ces matières. Dans ces pays, les établissements d'enseignement vétérinaire devront attacher une plus grande importance à l'enseignement de ces compétences cliniques.
- Les termes « animaux », « groupes d'animaux » et « espèces concernées » incluent tous les animaux ayant une importance pour le secteur vétérinaire du pays ou de la région concerné(e) : animaux domestiqués pour la production alimentaire (élevages ou autres types de regroupements), animaux non domestiqués (faune sauvage terrestre, aviaire, aquatique ou marine, en captivité ou en liberté), animaux de compagnie et animaux utilisés pour le travail ou les activités sportives.

Soulignons enfin qu'étant donné les différences sociétales, économiques et politiques considérables qui existent entre les Pays Membres de l'OIE en matière de besoins de formation, chaque établissement d'enseignement vétérinaire pourra être amené à compléter ce modèle de cursus de formation initiale vétérinaire pour répondre à ses besoins spécifiques locaux ou nationaux. Précisons cependant que les adaptations effectuées en fonction du pays ou de l'établissement doivent respecter l'intention initiale du modèle qui est de former des diplômés possédant les compétences minimales attendues des jeunes diplômés en médicine vétérinaire.











|                                      | Chronologie        | Compétences minimales ciblées |             |          |   |
|--------------------------------------|--------------------|-------------------------------|-------------|----------|---|
| Matière<br>ou contenu<br>pédagogique |                    | Générales                     | Spécifiques | Avancées | Description   |
| Biochimie                            | Début du<br>cursus | V                             |             |          | La biochimie établit le lien entre le monde minéral de la chimie et le monde vivant de la biologie. Le contenu pédagogique doit permettre au futur vétérinaire de bien comprendre la structure et la fonction des molécules biologiques essentielles (protéines, lipides, glucides, ADN, ARN) ainsi que les voies métaboliques et les processus de régulation. L'enseignement doit mettre en exergue les caractéristiques comparatives des espèces animales particulièrement importantes pour le Pays Membre.   |
| Génétique                            | Début du<br>cursus | ~                             |             |          | La génétique est la branche de la biologie qui traite de l'hérédité, notamment des mécanismes de transmission héréditaire et de la variation des caractères héréditaires parmi des êtres vivants similaires ou apparentés. Le contenu pédagogique doit permettre au futur vétérinaire de bien comprendre et manipuler les concepts de base de la génétique générale et moléculaire (constitution moléculaire des gènes et des chromosomes, modalités d'évolution des gènes entre plusieurs générations dans une population, anomalies génétiques, tests génétiques). L'accent doit être mis sur les espèces animales particulièrement importantes pour le Pays Membre.  |
| Anatomie                             | Début du<br>cursus | ~                             |             |          | L'anatomie est l'étude du corps des animaux domestiques; elle est associée à l'histologie (étude de la structure microscopique des cellules et des tissus) et à l'embryologie (étude des embryons et de leur développement). Le contenu pédagogique doit permettre au futur vétérinaire de bien comprendre le développement, la structure et les fonctions des grands systèmes de l'organisme (appareil locomoteur, système nerveux, appareil cardiovasculaire et système immunitaire), à l'échelle macroscopique et microscopique, chez les espèces animales particulièrement importantes pour le Pays Membre. Ce contenu doit être complété par l'apprentissage en laboratoire des méthodes d'autopsie et de l'usage du microscope. L'enseignement doit mettre en exergue les caractéristiques anatomiques comparatives.  |
| Physiologie                          | Début du<br>cursus | ~                             |             |          | La physiologie est l'étude des fonctions normales des êtres vivants et de leurs parties constitutives; elle étudie notamment comment les organismes, les systèmes organiques, les organes, les cellules et les biomolécules assurent les fonctions chimiques et physiques d'un système vivant. Le contenu pédagogique doit permettre au futur vétérinaire de bien comprendre les principes physiologiques élémentaires et les principales techniques de laboratoire, en mettant l'accent sur les systèmes organiques majeurs qui caractérisent les espèces animales particulièrement importantes pour le Pays Membre. L'enseignement doit mettre en exergue les caractéristiques physiques comparatives. Les sujets centraux à traiter doivent inclure les relations entre structure (anatomie) et fonction, les processus d'adaptation ainsi que les systèmes d'homéostasie et de rétrocontrôle. |











| Matière<br>ou contenu<br>pédagogique     | Chronologie                                    | Compétences minimales ciblées |                  |          |  |
|--|--|-------------------------------|------------------|----------|--|
|  |  | Générales                     | Spécifiques      | Avancées | Description  |
| Immunologie                              | Début du<br>cursus                             | ~                             |                  |          | L'immunologie est l'étude de la structure et de la fonction du système immunitaire, de l'immunité innée et de l'immunité acquise, des mécanismes qui permettent à l'organisme de distinguer l'endogène de l'exogène, ainsi que des bases de la vaccinologie (développement des vaccins, théorie et pratique de la vaccination). Le contenu pédagogique doit permettre au futur vétérinaire de bien comprendre les concepts et les mécanismes immunologiques fondamentaux et de les appliquer dans les circonstances appropriées (notamment contrôle et prévention des maladies infectieuses, recours à l'immunothérapie, utilisation et interprétation de tests diagnostiques immunologiques). La formation peut être axée sur les espèces animales particulièrement importantes pour le Pays Membre et les caractéristiques comparatives entre espèces doivent être mises en exergue.   |
| Biomathématiques                         | Début du<br>cursus                             | ~                             | Épidémiologie    |          | Les biomathématiques ont pour objet d'appliquer les mathématiques au domaine de la biologie; elles englobent les statistiques biomédicales, l'acquisition des informations et l'utilisation des logiciels mathématiques et statistiques courants. Le contenu pédagogique doit permettre au futur vétérinaire de bien comprendre les principes fondamentaux des biomathématiques, y compris des biostatistiques, de la conception des protocoles d'étude, de la planification et mise en œuvre de la collecte des résultats expérimentaux et des données de surveillance, de la gestion et de l'analyse des données et de l'évaluation critique des informations publiées.  |
| Bien-être et<br>éthologie des<br>animaux | Entre le<br>début et<br>le milieu<br>du cursus | V                             | Bien-être animal |          | Le bien-être animal désigne la manière dont un animal évolue dans les conditions qui l'entourent. Le bien-être d'un animal (évalué selon des bases scientifiques) est considéré comme satisfaisant si les critères suivants sont réunis: bon état de santé, confort suffisant, bon état nutritionnel, sécurité, possibilité d'expression du comportement naturel, absence de souffrances telles que douleur, peur et détresse. Il inclut la prise en compte de tous les aspects, dont les conditions de stabulation, les pratiques d'élevage, la nutrition, la prévention et le traitement des maladies, l'application de soins responsables, les pratiques correctes de manipulation et les modalités de mise à mort dans des conditions décentes. L'éthologie est l'étude scientifique du comportement animal, notamment dans un environnement naturel. Le contenu pédagogique doit permettre au futur vétérinaire de bien comprendre les principes fondamentaux du bien-être et du comportement chez les espèces animales particulièrement importantes pour le Pays Membre. Le contenu pédagogique doit également familiariser les étudiants avec les réglementations locales, nationales, régionales et internationales et leur permettre de bien les comprendre pour les espèces animales particulièrement importantes pour le Pays Membre. |











| Matière<br>ou contenu<br>pédagogique | Chronologie         | Compétences minimales ciblées |                          |          |   |
|--------------------------------------|---------------------|-------------------------------|--------------------------|----------|---|
|                                      |                     | Générales                     | Spécifiques              | Avancées | Description   |
| Parasitologie                        | Milieu du<br>cursus | >                             | Zoonoses                 |          | La parasitologie vétérinaire est l'étude de la morphologie et de la biologie des endoparasites et des ectoparasites importants sur le plan vétérinaire. Le contenu pédagogique doit permettre au futur vétérinaire de bien comprendre le cycle évolutif des parasites touchant les animaux et la pathogénie des parasitoses, les aspects immunologiques et physiopathologiques des relations hôte/parasite, l'importance des infections/infestations parasitaires zoonotiques ainsi que les principes et les protocoles de diagnostic, de traitement et de contrôle des infections/infestations parasitaires. Ce contenu doit être complété par l'apprentissage en laboratoire des méthodes diagnostiques et de l'identification des principaux stades du cycle évolutif. La formation doit être axée sur les parasites préjudiciables à la santé et au bien-être des espèces animales particulièrement importantes pour le Pays Membre et sur les parasites ayant un impact sur la santé publique.   |
| Pharmacologie/<br>toxicologie        | Milieu du cursus    |                               | Produits<br>vétérinaires |          | La pharmacologie vétérinaire est la science et l'étude des médicaments importants sur le plan vétérinaire, notamment leur composition, leur utilisation et leurs effets. Cette matière inclut des sujets liés à la pharmacothérapie (traitement des maladies par l'administration de médicaments) et aux bonnes pratiques de fonctionnement des pharmacies vétérinaires. La toxicologie est l'étude de la nature, des effets et de la détection des substances toxiques, y compris des plantes toxiques, ainsi que de la prise en charge des intoxications. Le contenu pédagogique doit permettre au futur vétérinaire de bien comprendre les principes généraux de l'activité des médicaments, y compris la relation dose-réponse, la contribution des propriétés chimiques au profil pharmacocinétique, les différences de réponse aux médicaments d'une espèce à l'autre, les réactions médicamenteuses indésirables, les mécanismes de résistance aux traitements médicamenteux, la comparaison des caractéristiques pharmacodynamiques et pharmacocinétiques des différentes sous-classes des principales familles de médicaments, les principes de stockage, de délivrance et de destruction des médicaments, avec les obligations légales correspondantes (notamment les réglementations régissant les prescriptions et les délais d'attente à respecter pour les animaux et les produits d'origine animale entrant dans la chaîne alimentaire humaine), les principes de la prise de décision thérapeutique (choix des médicaments appropriés, évaluation des risques et bénéfices d'un traitement médicamenteux, suivi thérapeutique), l'identification et les mécanismes d'action des substances toxiques, y compris des plantes toxiques, le diagnostic, le traitement et la prévention des intoxication, et les bases des essais de toxicité. L'accent doit être mis sur les médicaments et les agents toxiques concernant les espèces animales particulièrement importantes pour le Pays Membre. |











| Matière<br>ou contenu<br>pédagogique | <u>.e</u>              | Compétences minimales ciblées |  |   |  |
|--------------------------------------|------------------------|-------------------------------|--|---|--|
|                                      | Chronologie            | Générales                     | Spécifiques  | Avancées                                | Description  |
| Pathologie                           | Milieu<br>du cursus    | ~                             | Zoonoses  Maladies animales transfrontalières Épidémiologie  Maladies émergentes et ré-émergentes  |   | La pathologie est l'étude scientifique de la nature des maladies, de leurs causes, de leurs processus, de leur évolution et de leurs conséquences. Elle inclut la pathologie clinique, le diagnostic et l'anatomopathologie. Le contenu pédagogique doit être complété par des travaux de laboratoire adaptés ou d'autres expériences pratiques. Il doit permettre au futur vétérinaire de bien comprendre les principes généraux de la pathologie, y compris les mécanismes de réaction cellulaire aux lésions, les processus liés à l'inflammation, aux troubles circulatoires et aux néoplasies, la pathogénie des lésions et maladies spécifiques de chaque système organique à l'échelle macroscopique et microscopique, les caractéristiques diagnostiques des maladies, l'interprétation des observations courantes, les relations entre les anomalies biologiques et les troubles fonctionnels spécifiques, la valeur diagnostique et pronostique des examens de laboratoire, les techniques correctes de prélèvement, l'interprétation des bilans sanguins et biochimiques courants, les examens urinaires et cytologiques, les techniques d'autopsie, ainsi que l'interprétation des résultats des examens macroscopiques et histologiques effectués sur des spécimens tissulaires. L'accent doit être mis sur la pathogénie des maladies notoires touchant les espèces animales particulièrement importantes pour le Pays Membre. |
| Maladies<br>contagieuses             | Milieu<br>du<br>cursus |                               | Zoonoses Épidémiologie Maladies animales transfrontalières Programmes de prévention et de contrôle des maladies Maladies émergentes et ré-émergentes | Gestion des<br>maladies<br>contagieuses | Le contenu pédagogique peut être désigné par d'autres dénominations telles que maladies animales exotiques, maladies animales émergentes ou ré-émergentes ou maladies infectieuses. Ce contenu peut également être enseigné dans d'autres cours portant par exemple sur la microbiologie ou l'immunologie. Quoi qu'il en soit, cette matière doit permettre au futur vétérinaire de bien comprendre les différentes maladies transmissibles (pathogénie, diagnostic, espèces sensibles, répercussions sur l'économie et la santé publique, méthodes et programmes de prévention et de contrôle). L'accent doit être mis sur les maladies de la liste de l'OIE, sur les maladies zoonotiques ayant de graves répercussions sur la santé publique et sur les autres maladies importantes qui touchent ou sont susceptibles de toucher les espèces animales particulièrement importantes pour le Pays Membre.   |
| Microbiologie                        | Milieu du<br>cursus    | ~                             | Maladies animales transfrontalières Zoonoses Maladies émergentes et ré-émergentes Programmes de prévention et de contrôle des maladies               | Hygiène<br>alimentaire                  | La microbiologie est l'étude des micro-organismes (bactéries, champignons, virus, prions) et de leurs effets sur les autres organismes vivants. Le contenu pédagogique doit être complété par des travaux de laboratoire adaptés ou d'autres expériences pratiques. Il doit permettre au futur vétérinaire de bien comprendre les principes de base de la microbiologie (caractéristiques physiques et chimiques des bactéries, champignons, virus et prions, processus de réplication et de transmission, systèmes de classification, isolement et identification notamment), ainsi que l'épidémiologie et la pathogénie des infections dues aux principaux agents appartenant à chaque type, le développement de l'immunité chez les animaux ou leur résistance aux infections, les programmes de prévention et de contrôle, y compris la vaccination, les signes cliniques et pathognomoniques des infections, les options thérapeutiques, le choix judicieux d'un antimicrobien, le développement de l'antibiorésistance chez les agents pathogènes, ainsi que   |











| Matière<br>ou contenu<br>pédagogique                                    | . <u>e</u> .                                 | Compétences minimales ciblées |  |   |  |
|---|--|-------------------------------|--|---|--|
|   | Chronologie                                  | Générales                     | Spécifiques  | Avancées  | Description  |
| Microbiologie<br>(suite)  |  |                               | Hygiène<br>alimentaire<br>Produits<br>vétérinaires   |   | ← la valeur pronostique et diagnostique des tests biologiques et cliniques disponibles. L'accent doit être mis sur les principes de base, avec une étude plus approfondie des agents pathogènes se répercutant sur la santé animale et publique, des agents pathogènes à déclaration obligatoire et des agents particulièrement significatifs pour le Pays Membre.   |
| Épidémiologie   | Milieu du<br>cursus                          |                               | Épidémiologie Programmes de prévention et de contrôle des maladies Législation vétérinaire et éthique Maladies émergentes et ré-émergentes | Gestion des<br>maladies<br>contagieuses<br>Hygiène<br>alimentaire<br>Application de<br>l'analyse de<br>risque | L'épidémiologie est l'étude des causes, des schémas de répartition et du contrôle des maladies et des autres événements sanitaires dans les populations. Le contenu pédagogique doit permettre au futur vétérinaire de bien comprendre les principes de base de l'épidémiologie, y compris de l'épidémiologie descriptive et analytique et de l'analyse de risque, ainsi que les informations élémentaires nécessaires et les techniques utilisées pour conduire les investigations voulues en présence de foyers de maladies et pour concevoir les programmes de prévention. Un approfondissement assurera une initiation à la conception des études épidémiologiques et abordera les investigations menées en présence de foyers, le recueil, la gestion et l'analyse des données épidémiologiques, l'utilisation des logiciels spécifiques de ce domaine, l'évaluation des analyses et l'évaluation critique des informations publiées.   |
| Économie<br>rurale, gestion<br>d'entreprise<br>et production<br>animale | Entre le<br>milieu et<br>la fin du<br>cursus | ~                             |  | Administration et gestion   | Le contenu pédagogique de ces matières doit permettre au futur vétérinaire de bien comprendre les principes généraux de l'économie rurale élémentaire spécifique du Pays Membre (agro-industries et industries non agricoles, croissance, développement et évolution économique, taille et distribution spatiale des unités de production, commerce interrégional, utilisation des terres, migrations et dépeuplement, finances et politiques publiques), avec une initiation aux aspects de l'économie internationale liés au commerce des animaux et des produits d'origine animale, et d'appréhender la gestion (ressources humaines et comptabilité, marketing, travail d'équipe dans la pratique vétérinaire, communication et professionnalisme notamment) et les principes de base de la production animale (alimentation, reproduction, hébergement et commercialisation), en mettant l'accent sur les espèces d'élevage particulièrement importantes pour le Pays Membre.   |
| Sciences<br>cliniques,<br>diagnostiques                                 | Entre le<br>milieu et<br>la fin du<br>cursus |                               | Produits<br>vétérinaires   |   | Ce contenu pédagogique doit cibler à la fois les compétences cliniques pratiques et le raisonnement clinique dans les disciplines suivantes: anesthésiologie, imagerie diagnostique, médecine, chirurgie et thériogénologie. Cet enseignement doit permettre au futur vétérinaire d'appréhender les cas cliniques (clients et patients) et de recevoir suffisamment de directives pour être à l'aise et efficace (avoir des compétences au moins basiques) dans les domaines suivants: réalisation d'un examen clinique adapté, recueil de l'anamnèse complète auprès du client, application du raisonnement clinique à l'élaboration du diagnostic différentiel et du diagnostic final, démarche diagnostique, conception du programme thérapeutique et communication orale et écrite avec les clients, les collègues et le personnel associé. Bien que les étudiants doivent être capables d'appliquer ces compétences à de multiples espèces animales, l'accent doit être mis sur les espèces particulièrement importantes pour le Pays Membre. |









|  | Chronologie                                  | Compétences minimales ciblées |  |  |  |
|--|--|-------------------------------|--|--|--|
| Matière<br>ou contenu<br>pédagogique                         |  | Générales                     | Spécifiques  | Avancées   | Description  |
| Législation<br>vétérinaire<br>nationale et<br>internationale | Entre le<br>milieu et<br>la fin du<br>cursus |                               | Programmes de prévention et de contrôle des maladies Hygiène alimentaire Produits vétérinaires Bien-être animal Législation vétérinaire et éthique Procédures générales de certification | Organisation des Services vétérinaires Procédures d'inspection et de certification Gestion des maladies contagieuses Hygiène alimentaire Cadre des échanges internationaux | Ce contenu pédagogique peut être désigné par d'autres dénominations telles que politiques publiques, politiques vétérinaires ou politiques gouvernementales. Quoi qu'il en soit, cette matière doit permettre au futur vétérinaire d'avoir une vue d'ensemble de la conception et la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local, national, régional et international, par le biais de la législation, des réglementations et des stratégies opérationnelles. L'enseignement doit porter sur les politiques publiques liées à la médecine vétérinaire et à la santé animale et humaine, à savoir notamment sur l'inspection et la certification sanitaire, la sécurité sanitaire des aliments, le contrôle des maladies animales, le bien-être animal et le commerce des animaux et des produits d'origine animale. L'accent doit être mis sur la législation et l'organisation du Pays Membre et de la communauté mondiale (OIE et la Commission du Codex Alimentarius (CCA), notamment).  |
| Gestion sanitaire<br>des élevages et<br>nutrition            | Fin du<br>cursus                             |                               | Produits vétérinaires Bien-être animal Épidémiologie Zoonoses Programmes de prévention et de contrôle des maladies Hygiène alimentaire   | Gestion des<br>maladies<br>contagieuses<br>Procédures<br>d'inspection et<br>de certification<br>Hygiène<br>alimentaire<br>Application de<br>l'analyse de<br>risque         | Le contenu pédagogique doit permettre au futur vétérinaire de bien comprendre les principes généraux de la gestion sanitaire des élevages et des besoins nutritionnels des espèces d'élevage terrestres et aquatiques. Les sujets à aborder incluent la conception et le maintien des mesures de biosécurité, les mesures d'hygiène applicables aux animaux, les bonnes pratiques de tenue des dossiers médicaux, l'utilisation prudente des produits vétérinaires, les principes de médecine préventive, l'application des principes de bien-être animal et d'éthologie, ainsi que l'évaluation et l'atténuation des facteurs de risque contribuant à la survenue des maladies et aux baisses de production. L'enseignement doit couvrir une diversité d'espèces d'élevage terrestres et aquatiques, en mettant notamment l'accent sur les espèces animales particulièrement importantes pour le pays.  |
| Santé publique   | Fin du<br>cursus                             |                               | Zoonoses Prévention et contrôle des maladies Hygiène alimentaire Produits vétérinaires   | Organisation des Services vétérinaires Procédures d'inspection et de certification. Gestion des maladies contagieuses Hygiène alimentaire                                  | La santé publique vétérinaire est définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme étant la somme de toutes les contributions au bien-être physique, mental et social de l'homme apportées par la connaissance et l'application des sciences vétérinaires. Le contenu pédagogique doit permettre au futur vétérinaire de bien comprendre les principes de base de la santé publique et des programmes appliqués, en incluant la santé et la sécurité environnementale, l'inspection et la sécurité sanitaire des aliments et la gestion des déchets biologiques. Les étudiants doivent aussi pouvoir comprendre et apprécier l'initiative «Une seule santé», définie comme étant un effort de collaboration entre de multiples professions en sciences médicales qui, avec leurs disciplines et institutions respectives, contribuent, à l'échelle locale, nationale et mondiale, à l'obtention d'un niveau de santé optimal pour l'homme, les animaux domestiques, la faune sauvage, les plantes et l'environnement. L'accent doit être mis sur les programmes ayant une importance spécifique pour le Pays Membre et la communauté mondiale (OIE, CCA, OMS, FAO/OAA). |











|  | Chronologie                       | Compétences minimales ciblées |  |   |  |
|--|-----------------------------------|-------------------------------|--|---|--|
| Matière<br>ou contenu<br>pédagogique             |                                   | Générales                     | Spécifiques  | Avancées  | Description  |
| Sécurité sanitaire<br>et hygiène des<br>aliments | Fin du<br>cursus                  |                               | Zoonoses Programmes de prévention et de contrôle des maladies Hygiène alimentaire Produits vétérinaires Législation vétérinaire et éthique Procédures générales de certification | Procédures<br>d'inspection et<br>de certification.<br>Hygiène<br>alimentaire<br>Cadre des<br>échanges<br>internationaux | Le contenu pédagogique doit permettre au futur vétérinaire de bien comprendre les principes de base de la sécurité sanitaire des aliments, en incluant l'élaboration et l'application des lois et règlements qui se répercutent sur les industries de transformation des animaux destinés à l'alimentation humaine et sur les consommateurs (notamment la traçabilité, les inspections avant et après l'abattage et les obligations de certification), les méthodes d'identification des dangers microbiologiques et physiques liés aux aliments, les contrôles et les prélèvements, ainsi que la prévention et la maîtrise de ces dangers. L'accent doit être mis sur les pratiques importantes pour le Pays Membre ou se répercutant sur les échanges internationaux.  |
| Jurisprudence<br>et éthique<br>professionnelle   | Fin du<br>cursus                  |                               | Législation<br>vétérinaire et<br>éthique<br>Procédures<br>générales de<br>certification  |   | Le contenu pédagogique doit permettre au futur vétérinaire de bien comprendre et d'évaluer les codes de bonne conduite professionnelle et d'éthique médicale vétérinaire ainsi que les lois et réglementations nationales et locales qui régissent l'exercice de la médecine vétérinaire.  |
| Communication                                    | Du début<br>à la fin<br>du cursus | <b>V</b>                      | Compétences<br>en matière de<br>communication  | Administration et gestion   | Il est attendu des étudiants, qu'à l'admission dans un établissement d'enseignement vétérinaire, ils aient de bonnes bases en lettres et sciences humaines et possèdent des compétences réelles en matière de communication. Les compétences en communication orale et écrite sont essentielles pour les interventions des Services vétérinaires nationaux et doivent être exercées, évaluées et améliorées pendant toute la durée du cursus. Il n'est pas nécessaire d'inclure dans le cursus un cycle de cours portant spécifiquement sur la communication écrite ou verbale. Les compétences en communication doivent en revanche être enseignées dans le cadre de différentes disciplines (rédaction des dossiers médicaux et communication avec les clients à l'occasion des cours ciblant les compétences cliniques et diagnostiques, lecture et raisonnement critiques dans le cadre des cours d'épidémiologie, d'immunologie ou de microbiologie par exemple). L'enseignement de la communication doit permettre au futur vétérinaire de devenir efficace en matière de rédaction, de prise de parole en public, de lecture et de raisonnement critiques dans sa propre langue. Il est aussi vivement recommandé que les étudiants acquièrent au minimum des compétences de base dans au moins l'une des langues officielles de l'OIE (français, anglais, espagnol). |











Toutes les publications de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) sont protégées par le droit d'auteur international. La copie, la reproduction, la traduction, l'adaptation ou la publication d'extraits, dans des journaux, des documents, des ouvrages ou des supports électroniques et tous autres supports destinés au public, à des fins d'information, didactiques ou commerciales, requièrent l'obtention préalable d'une autorisation écrite de l'OIE.

© Keith Hamilton





12, rue de Prony • 75017 Paris, France tel. +33 (0)1 44 15 18 88 • fax +33 (0)1 42 67 09 87 www.oie.int • oie@oie.int